

# EXTRAIT DU REGISTRE DES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE

ARRT DE SARCELLES

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le Douze Décembre, à 20 H 30.

Le CONSEIL MUNICIPAL de DEUIL-LA-BARRE, légalement convoqué par courrier du 06 Décembre 2022 et, par affichage du 06 Décembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Muriel SCOLAN, Maire.

**PRESENTS** : M. BAUX, Mme PETITPAS, Mme DOUAY, M. TIR (Arrivé à la question 03), Mme BRINGER, M. DUFOYER, Adjoint au Maire.

Mme DOLL, Mme MORIN, M. SARFATI, M. DA CRUZ PEREIRA, M. ROUSSEAU, M. NGWE, Mme MICHEL, M. FROIDURE, Mme MICHARD, Mme CHEMOUNY, Mme SIGNOR, M. CELESTIN (a quitté l'assemblée après le vote de la question 07), M. GUIRAL, Mme ANBANE, Mme GOCH-BAUER, M. GAYRARD, M. MEREL, M. GUILLO, Mme HAUDRY, M. ROY, M. LEGROUNE (Arrivé à la question 06), Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENT(S) EXCUSE(S)** : M. CHABANEL, Mme GERMAIN, Mme NAIT-DAOUD, M. MASSERANN, M. BONTEMS, Mme CHALLAL-PEREIRA, M. BROUARD.

**Secrétaire** : M. GUIRAL.

<b>PROCURATION(S)</b> :	M. CHABANEL	A	Mme SCOLAN,
	Mme GERMAIN	A	Mme DOUAY,
	Mme NAIT-DAOUD	A	Mme DUFOYER,
	M CELESTIN (à partir question 08)	A	Mme PETITPAS,
	M. MASSERANN	A	M. BAUX,
	M. BONTEMS	A	Mme BRINGER,
	Mme CHALLAL-PEREIRA	A	Mme HAUDRY,
	M. BROUARD	A	M. ROY.

## 19 – CANDIDATURE DE LA VILLE DE DEUIL-LA BARRE A LA LABELLISATION « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE » DE L'ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE

**VU** la note présentant cette délibération,

**CONSIDÉRANT** qu'une convention avec l'Association Lire et Faire et la Caisse des Ecoles est signée annuellement afin de développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle dans les écoles maternelles de la Ville,

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de renforcer son engagement en contribuant à une plus grande valorisation du programme et en développant la mise en place du programme Lire et Faire Lire :

- En favorisant la présence de Lire et Faire Lire dans les activités proposées en temps périscolaire
- En favorisant la présence de Lire et Faire Lire dans le cadre du Plan Mercredi
- En communiquant sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme

**VU** l'avis de la Commission de la Vie Educative, de la Jeunesse et du Sport en date du 24 Novembre 2022,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la candidature de la Ville de Deuil-la-Barre à la labellisation « Ma commune aime Lire et Faire Lire » de l'Association Lire et Faire Lire,

**AUTORISE** la Ville à développer le programme Lire et Faire Lire dans les activités proposées dans les temps périscolaires et dans le cadre du Plan Mercredi, et communiquer sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,  
TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

**Pour le Maire empêché et par délégation,  
Le Maire-adjoint**

**Alain CHABANEL**



**Acte publié le 22 Décembre 2022**

**Le Secrétaire de séance,**

**Julien GUIRAL**

